

**Réalisation de huit aires de service
sur le réseau autoroutier québécois
selon la formule du partenariat public-privé**

Appel d'intérêt et de demande d'information

Ministère des Transports du Québec

Juillet 2005

Québec 

Réalisation de huit aires de service sur le réseau autoroutier québécois selon la formule du partenariat public-privé – Appel d'intérêt et demande d'information



Avant-propos

Le présent document est produit à l'intention des entreprises qui désireraient manifester leur intérêt à investir dans la réalisation et l'exploitation de huit aires de service sur le réseau autoroutier québécois selon une formule de partenariat public-privé. Il comporte des informations provisoires en vue de l'élaboration d'une proposition d'affaires à l'intérieur du processus d'appel de qualification et d'appel de propositions qui pourront s'enclencher au cours des prochains mois.

Le présent appel d'intérêt ne constitue pas un appel d'offres ni une invitation à contracter. Aucune obligation légale n'est créée par ce document. Il n'engage d'aucune façon le gouvernement du Québec, ses ministères et organismes, et rien dans cet appel d'intérêt ne les oblige à donner suite à ce projet, que ce soit en tout ou en partie. Le projet pourra être modifié, remplacé ou abandonné sans responsabilité de la part du gouvernement.

Cet appel d'intérêt ne qualifie ni ne disqualifie aucune entreprise. Toutefois, en manifestant leur intérêt, les entreprises s'assurent de recevoir toute autre information pertinente et d'être tenues au courant de l'évolution du processus jusqu'à l'appel de qualification.

Toutes les entreprises sont admissibles, à l'exception de celles qui ont participé à la production de la documentation relative au projet ou au processus d'attribution du contrat.

Le ministère des Transports du Québec souhaite fortement obtenir vos commentaires sur son projet. À cette fin, il vous saurait gré de répondre au questionnaire prévu à cette fin dans le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :
http://www1.mtq.gouv.qc.ca/fr/information/parcs/nouv_reseau.asp

Mise en contexte



Le réseau des haltes routières du Québec nécessite des améliorations. Des études menées par le ministère des Transports du Québec au cours des dernières années ont d'ailleurs confirmé l'insatisfaction des usagers de la route à l'égard de ces installations. La majorité a été construite dans les années 60 et 70. La plupart ne répondent plus aux besoins des usagers, tant en ce qui a trait à leur aménagement qu'à l'offre de service. Elles ne contribuent pas non plus, comme elles le devraient, à la sécurité des usagers de la route et projettent une image peu attrayante du Québec auprès des touristes. L'amélioration de ces installations est par conséquent devenue une nécessité.

Le ministère des Transports du Québec a donc élaboré un plan de remise à niveau des haltes routières afin de doter les routes et autoroutes québécoises d'installations modernes et conformes aux attentes et aux besoins des usagers de la route. C'est ce plan qui doit être mis en œuvre.

Un projet d'envergure

Le réseau québécois des parcs routiers comporte actuellement 107 infrastructures, à savoir 2 aires de service, 31 haltes routières permanentes, 46 haltes routières saisonnières, 26 belvédères et 2 stationnements pour véhicules lourds. La rénovation de l'entièreté de ce réseau représente un investissement important. Toutefois, le plan gouvernemental va au-delà de la simple rénovation des infrastructures existantes; il consiste dans l'aménagement et le redéploiement des haltes routières sur tout le territoire québécois échelonnés sur quelques années.

À terme, le réseau québécois des parcs routiers devrait comprendre 110 infrastructures : 28 aires de service, 5 aires de service pour véhicules lourds, 45 villages-relais*, 26 belvédères et 6 aires de stationnement pour véhicules lourds. Le plan prévoit ainsi la construction de nouvelles infrastructures autant que la rénovation et l'agrandissement d'infrastructures existantes.



LES OBJECTIFS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

- :: Offrir des services adaptés aux besoins des usagers de la route.
- :: Améliorer la sécurité routière en offrant aux usagers de la route une aire de service tous les 100 km.
- :: Offrir une image positive et attrayante du Québec.
- :: Miser sur la concertation avec les municipalités.
- :: Autofinancer le projet.

Le renouvellement et le redéploiement du réseau québécois des parcs routiers est donc un projet d'envergure qui devrait être réalisé par phases successives.

**Les villages-relais relèveront des municipalités. Inspirés d'une expérience française, ils reposent sur une action concertée du milieu et une signalisation distincte mettant en valeur les services et les attraits des localités afin d'intéresser les voyageurs et de les inviter à prolonger leur séjour.*

Une première phase de huit aires de service

La première phase, qui est l'objet du présent appel d'intérêt, porte sur l'aménagement de huit aires de service devant être réalisées dans les 18 mois suivant la signature du contrat avec le fournisseur. Par opposition à une halte routière, qui peut se résumer à quelques tables de pique-nique et des toilettes, une aire de service est une infrastructure de plus grande envergure offrant une variété de services permettant aux usagers de la route de se reposer, de se restaurer et de se renseigner et, dans certains cas, de se ravitailler en carburant.

Les huit aires de service de cette phase 1 sont situées en bordure d'autoroutes où la circulation est dense et à des endroits stratégiques du réseau autoroutier, notamment à certains des points d'entrée au Québec.

LES HUIT AIRES DE SERVICE DE LA PHASE 1

1. Rivière-Beaudette (autoroute 20)
2. Rigaud (autoroute 40)
3. Saint-Bernard-de-Lacolle (autoroute 15)
4. Magog (autoroute 10)
5. Melbourne (autoroute 55)
6. Maskinongé (autoroute 40)
7. Saint-Augustin-de-Desmaures (autoroute 40)
8. Bellefeuille (Porte-du-Nord, autoroute 15)

Un partenariat public-privé

Après avoir pris la décision de procéder à l'amélioration et au développement du réseau des parcs routiers, le ministère des Transports du Québec a comparé différents scénarios de réalisation. Ces évaluations ont amené à conclure à l'intérêt de recourir au partenariat public-privé.



Le partenariat public-privé implique une entente à long terme entre le ministère des Transports du Québec et un fournisseur sélectionné parmi les soumissionnaires, qui partageront les risques et les bénéfices associés au projet.

Le fournisseur devra prendre la responsabilité des huit aires de service figurant au présent appel d'intérêt. Ce premier lot constitue un tout. Pour les huit aires de service de ce premier lot, les investissements devant être consentis par le fournisseur privé pourraient être de l'ordre de 30 millions de dollars. Le Ministère offrira, notamment, à son fournisseur des terrains, des infrastructures routières, des bâtiments et la garantie d'un achalandage intéressant (voir annexe 1).

LA FORMULE RETENUE

Sous réserve des exceptions spécifiées à l'annexe 1, la formule retenue est celle de la conception, de la construction, du financement, de l'exploitation, de l'entretien et du transfert. Selon cette formule :

- ⋮ Le ministère des Transports du Québec confiera à un fournisseur, qui peut être une entreprise ou un consortium d'entreprises, la réalisation d'un ensemble d'aires de service (8) présentant chacune son propre potentiel commercial et des exigences distinctes.
- ⋮ Le fournisseur versera des redevances au Ministère selon l'entente convenue.
- ⋮ Le fournisseur devra assurer l'aménagement et l'exploitation commerciale pour une période déterminée (30 ans).
- ⋮ Les risques associés à la conception, à la construction, au financement, à l'exploitation et à l'entretien seront assumés par le fournisseur conformément à l'entente.

Ces huit aires de service constituent la première phase du renouvellement du réseau québécois des parcs routiers. Après avoir fait le bilan de cette première phase, le Ministère pourrait envisager de poursuivre le déploiement du réseau. Ainsi, d'autres lots pourraient faire l'objet d'appels d'intérêt à la suite de l'évaluation de cette première phase.

Critères d'élaboration et d'acceptation des projets



Les huit aires de service dont il est ici question n'auront pas à être identiques. Le fournisseur pourra donc exercer sa créativité dans la conception autant que dans la réalisation. Ces aires de service devront toutefois présenter une parenté, une signature institutionnelle, et offrir un certain nombre de services déterminés ainsi que divers services facultatifs.

Le ministère des Transports, de concert avec le milieu, définira les exigences pour chacune des huit aires de service. Le fournisseur devra respecter ces exigences. Chacun des projets soumis devra être approuvé par le ministère des Transports.

APERÇU DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES D'ÉLABORATION DES PROJETS

Services de base à caractère obligatoire

- Bloc sanitaire (bloc sanitaire parental)
- Téléphones publics
- Eau potable
- Restauration rapide (24/7) *
- Aires de jeux pour enfants
- Aires de repos
- Borne inforoutière Internet du ministère des Transports du Québec
- Accès aux personnes à mobilité réduite

Services complémentaires à caractère facultatif

- Station d'essence (24/7) **
- Dépanneur
- Information touristique
- Guichet automatique
- Vente de produits du terroir
- Événements spéciaux (avec autorisation du ministère des Transports du Québec)

Critères architecturaux à caractère obligatoire

- Critères d'éclairage
- Critères de surveillance vidéo
- Signalisation conforme aux normes du ministère des Transports du Québec
- Aires de stationnement séparées pour véhicules légers et véhicules lourds
- Œuvres d'art ***

Critères architecturaux facultatifs

- Aménagement extérieur (sur approbation du ministère des Transports du Québec)
- Affichage de type enseigne extérieure sur le bâtiment et sur le site (sur approbation du ministère des Transports du Québec)
- Tour de transmission (sur approbation du ministère des Transports du Québec)

** Chaque aire de service devra offrir une variété de produits d'alimentation couvrant les quatre groupes du Guide alimentaire canadien.*

*** Sur autorisation du ministère des Transports du Québec. Par ailleurs, là où il n'y a pas de station-service, le plan d'aménagement devra en faciliter la construction éventuelle, dans le cas où le besoin est manifesté et que le ministère des Transports du Québec l'autorise au cours des 30 années de l'entente (voir Annexe 1).*

**** Les projets doivent démontrer comment le fournisseur entend intégrer les œuvres d'art.*

Processus de sélection et échéancier

Cet appel d'intérêt est la première étape du processus de sélection du fournisseur. En y répondant, les entreprises intéressées pourront demeurer informées de l'évolution du projet. Les personnes qui le désirent peuvent faire part de leurs suggestions. (Voir le questionnaire dans le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : http://www1.mtq.gouv.qc.ca/fr/information/parcs/nouv_reseau.asp.)

À noter que la réponse à cet appel d'intérêt n'est pas un préalable pour participer au processus d'appel de qualification.

Automne 2005 : Appel de qualification

La deuxième étape sera l'appel de qualification. À cette étape, le ministère des Transports du Québec, en collaboration avec l'Agence des partenariats public-privé du Québec, invitera les entreprises intéressées à démontrer leur capacité à remplir les rôles et assumer les responsabilités devant incomber au fournisseur qui sera retenu, selon des critères de sélection qui auront été clairement définis.

Ces critères porteront notamment sur :

- La solidité financière de l'entreprise;
- Sa capacité à obtenir le financement requis;
- Sa capacité à mener à bien la réalisation et l'exploitation des aires de service;
- Son expérience dans des projets comparables;
- La qualité de son équipe de travail;
- La qualité et le contenu de sa stratégie d'aménagement.

Hiver 2005-2006 : Appel de propositions

Les entreprises qui auront satisfait aux exigences de l'appel de qualification, et qui auront été sélectionnées par le ministère des Transports du Québec, seront invitées à proposer leur solution lors de l'appel de propositions. Leur proposition devra alors répondre à toutes les exigences du ministère des Transports du Québec. Les critères de sélection seront clairement définis.

Printemps 2006 : Sélection du fournisseur

La sélection du fournisseur sera effectuée par un jury formé de représentants du ministère des Transports du Québec et d'experts externes, d'après un ensemble de critères qui auront été stipulés dans les documents d'appel de propositions.

Été 2006 : Signature du contrat

Une courte période de discussion devrait permettre de préciser les termes de l'entente entre le fournisseur choisi et le ministère des Transports du Québec et de la signer. Les travaux pourront alors débuter.

Livraison des aires de service

Les huit aires de service devront avoir été aménagées au plus tard 18 mois après la signature de l'entente.

Transparence

Il est à noter que les documents mentionnés ici, c'est-à-dire l'appel d'intérêt, l'appel de qualification et l'appel de propositions seront publics.

En outre, tout le processus, de la sélection jusqu'à la signature du contrat, sera examiné par un vérificateur de processus indépendant. Ce dernier émettra un avis confirmant que le processus s'est déroulé selon les règles qui avaient été établies et rendues publiques.

Ces mesures de transparence sont destinées à garantir aux entreprises participantes et au public en général l'intégrité du processus et une éthique irréprochable.

Après la signature du contrat, un résumé de l'étude comparative qui a amené le ministère des Transports du Québec à conclure que le partenariat public-privé constituait la meilleure option sera rendu public.

Veuillez noter que les informations et les renseignements fournis par les entreprises qui manifesteront leur intérêt seront traités conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., A-2.1).

Pour nous joindre

Pour toute question ou suggestion relative au présent contenu, veuillez communiquer avec le :

Directeur des parcs routiers
Projet Aires de service
Ministère des Transports du Québec
700, boul. René-Lévesque Est, 22e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Par courriel ou par télécopieur : (418) 646-8315.

Réponse à l'appel d'intérêt

Coordonnées de la personne

Pour répondre au présent appel d'intérêt, vous devez transmettre les informations suivantes avant le **6 septembre 2005 à 15h00**.

Doit être complété sur Internet seulement à l'adresse suivante :

<http://www1.mtq.gouv.qc.ca/fr/information/parcs/interet.asp>

Nom de l'organisation

Adresse

N° d'appartement

Municipalité

Code postal

Numéro de téléphone

Numéro de télécopieur

Adresse électronique

Nom

Prénom

Fonctions

Adresse électronique

Réponse à l'appel d'intérêt

Questionnaire

Doit être complété sur Internet seulement à l'adresse suivante :

<http://www1.mtq.gouv.qc.ca/fr/information/parcs/question.asp>

Vos suggestions et vos commentaires nous intéressent. Si vous le désirez, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes :

1. À la suite de votre analyse du calendrier proposé pour le processus de sélection, décrivez tout problème anticipé et suggérez des ajustements qui devraient être apportés.
2. Commentez les différentes dimensions du projet et indiquez quels aspects pourraient influencer positivement ou négativement votre intention de participer au processus de sélection : notamment, sur l'envergure du projet, la dispersion géographique des sites et le type d'activités commerciales permis sur les sites.
3. Identifiez les informations essentielles à votre prise de décision à l'égard desquelles le présent document est resté silencieux.
4. En ce qui concerne l'architecture des bâtiments, nous apprécierions avoir vos commentaires quant à l'approche qui vise à prendre en compte les caractéristiques régionales ?
5. Une entente de partenariat établie sur une base de 30 ans est-elle suffisante ?
6. À la lecture des principales caractéristiques d'élaboration des projets (page 5) comment voyez vous la place pour la promotion des produits locaux ?
7. Commentez l'exigence qui vise à ce que chaque aire de service offre une variété de produits d'alimentation couvrant les quatre groupes du guide alimentaire canadien ?

ANNEXE 1

Description sommaire des aires de service et des aménagements prescrits

1. Aire de service des Pionniers à Rivière-Beaudette

- Située à environ 1 kilomètre de la frontière de l'Ontario, sur l'autoroute 20 en direction est.
- Construit en 1972, le bâtiment de 315 m² est occupé par un Centre Infotouriste de Tourisme Québec.
- L'architecture du bâtiment reproduit le style de la maison traditionnelle avec un revêtement en pierre et une toiture en pente avec lucarnes.
- Un agrandissement a été réalisé dans les années 80 pour aménager un nouveau bloc sanitaire.

Le programme de réaménagement comprend, au minimum :

- la modernisation générale du bâtiment,
- l'ajout d'un restaurant avec une terrasse,
- l'agrandissement du Centre Infotouriste pour satisfaire les besoins de Tourisme Québec qui en est le locataire,
- la réfection du bloc sanitaire,
- l'aménagement d'une aire de jeux extérieure pour les enfants,
- l'augmentation de la capacité du parc de stationnement,
- l'installation d'un système de vidéosurveillance.

2. Aire de service des Jardins-de-Napierville à Saint-Bernard-de-Lacolle

- Située à 4 kilomètres de la frontière américaine, sur l'autoroute 15 en direction nord.
- Construit en 1972, le bâtiment de 330 m² est occupé par un Centre Infotouriste de Tourisme Québec qui comporte un bureau de change.
- L'architecture du bâtiment reproduit le style de la maison traditionnelle avec un revêtement en pierre et une toiture en pente avec lucarnes.
- Un agrandissement a été réalisé dans les années 80 pour aménager un nouveau bloc sanitaire.

Le programme de réaménagement comprend, au minimum :

- la modernisation générale du bâtiment,
- l'ajout d'un restaurant avec une terrasse,
- l'agrandissement du Centre Infotouriste pour satisfaire les besoins de Tourisme Québec qui en est le locataire,
- le maintien du bureau de change,
- la réfection du bloc sanitaire,
- l'aménagement d'une aire de jeux extérieure pour les enfants,
- l'augmentation de la capacité du parc de stationnement,
- l'installation d'un système de vidéosurveillance,
- la réfection du champ d'épuration,
- l'amélioration du système de filtration d'eau.

3. Aire de service Olivier-Guimond à Rigaud

- Située sur l'autoroute 40, en direction est, à environ 8 kilomètres de la frontière de l'Ontario.
- Le bâtiment de 45 m² date de 1989.
- Le bâtiment est occupé par un Centre Infotouriste de Tourisme Québec.
- Le bâtiment actuel sera conservé et restauré, et une aire d'alimentation sera aménagée.

Le programme de réaménagement comprend, au minimum :

- la modernisation générale du bâtiment,
- l'ajout d'un restaurant avec une terrasse,
- l'agrandissement du Centre Infotouriste pour satisfaire les besoins de Tourisme Québec qui en est le locataire,
- la réfection du bloc sanitaire,
- l'augmentation de la capacité du parc de stationnement,
- l'installation d'un système de vidéosurveillance.

4. Aire de service de la Porte-du-Nord à Saint-Jérôme (Bellefeuille)

- Située au nord de Saint-Jérôme (dans l'ancienne municipalité de Bellefeuille), sur l'autoroute 15.
- Un échangeur permet d'accéder à l'aire de service dans les deux directions.
- Le bâtiment principal comprend un restaurant exploité par la compagnie McDonald, ainsi qu'un bureau d'information touristique exploité par l'Association touristique des Laurentides.
- L'aire comporte également une station-service exploitée par la compagnie Esso.
- L'aire offre déjà les services de base d'une aire de service; sa prise en charge se fera au moment où les ententes contractuelles en vigueur actuellement seront arrivées à terme.

5. L'aire de service du canton de Melbourne à Richmond (Melbourne)

- L'aire de service du canton de Melbourne sera aménagée à la hauteur de Richmond (Melbourne) sur l'autoroute 55.
- Le projet porte sur l'aménagement d'une aire de service sur un terrain d'environ 5 hectares appartenant au Ministère dans l'échangeur de la sortie 85 à l'intersection de la route 243.
- L'endroit est accessible par l'autoroute dans les deux directions de même que par la route 243 qui va de Melbourne à Racine et Valcourt à l'ouest.
- La construction des infrastructures d'accès à l'aire sera réalisée par le ministère des Transports du Québec.

Le programme d'aménagement comprend, au minimum, les bâtiments et les équipements suivants :

- Un bâtiment de service de facture institutionnelle et de style traditionnel comprenant :
 - un hall d'accueil et d'information pour les usagers de l'autoroute,
 - un bloc sanitaire accessible aux usagers de l'autoroute,
 - un restaurant (min. 48 places) avec terrasse,
 - un bureau d'information touristique de 54 m² exploité sous location par Tourisme Cantons-de-l'Est.
- Une station-service.

- Les aménagements extérieurs suivants (au minimum) :
 - une aire de pique-nique pour les usagers de l'autoroute,
 - une aire de jeux extérieure pour les enfants,
 - des aires de stationnement pour les usagers de la route,
 - un éclairage extérieur et un système de vidéosurveillance.
- Le système septique doit être installé par le fournisseur.

6. L'aire de service de la Baie-de-Maskinongé

- Située sur l'autoroute 40 en direction est à la hauteur de Maskinongé, à environ 35 kilomètres à l'ouest de Trois-Rivières.
- La superficie du terrain aménageable est d'environ 23,5 hectares.
- L'aire est actuellement occupée par un bâtiment de services ainsi que par un bureau d'information touristique qui n'est plus utilisé. Les bâtiments sont désuets et doivent être reconstruits.

Le programme d'aménagement comprend, au minimum, les bâtiments et équipements suivants :

- Un bâtiment de services de facture institutionnelle et de style traditionnel comprenant :
 - un hall d'accueil et d'information pour les usagers de l'autoroute,
 - un bloc sanitaire accessible aux usagers de l'autoroute,
 - un restaurant (min. 48 places) avec terrasse,
 - un bureau d'information touristique de 200 m² exploité sous location par l'Association touristique régionale de la Mauricie.
- Les aménagements extérieurs suivants :
 - une aire de pique-nique pour la clientèle de l'autoroute,
 - une aire de jeux extérieure pour les enfants,
 - des aires de stationnement pour automobiles, autocars, véhicules récréatifs et véhicules lourds,
 - un éclairage extérieur et un système de vidéosurveillance.
- Le système septique doit être mis aux normes par le fournisseur.

7. L'aire de service du Cap-de-Pierre à Saint-Augustin-de-Desmaures

- Située en direction est sur l'autoroute Félix-Leclerc (40) à la hauteur de Saint-Augustin-de-Desmaures à l'approche de Québec.
- Le bâtiment existant, d'une superficie de 364 m² a été construit en 2003. Il s'agit d'un bâtiment à l'architecture moderne, climatisé, comprenant une structure d'acier et des parements extérieurs en granit et en bois. Il comprend un bureau d'accueil touristique de 35 m² exploité par la Ville de Québec.
- Un espace de 99 m² est réservé pour le restaurant (espace vacant non aménagé).
- Le bloc sanitaire est moderne.
- En outre, les abords du bâtiment, qui ont été complètement réaménagés en 2003, comprennent une aire de jeux pour les enfants, des terrasses, des plates-bandes et du mobilier neuf.

Le programme de réaménagement comprend, au minimum :

- la prise en charge du restaurant, comprenant la construction des équipements nécessaires comme un entrepôt, les systèmes mécaniques complémentaires (hotte),
- la gestion de la vidéosurveillance,

- la gestion et l'entretien des espaces publics existants (bureau touristique, bloc sanitaire, hall d'accueil et d'information).

8. L'aire de service de Magog

- L'aire de service de Magog sera aménagée à la hauteur de la sortie 115 de l'autoroute 10 à l'ouest de Magog.
- Cet échangeur donne accès à la route 112 à la hauteur du parc national du Mont-Orford, 5 kilomètres à l'ouest de Magog.
- Le projet porte sur l'aménagement d'une aire de service sur un terrain d'environ 4 hectares qui sera rendu disponible par le réaménagement de l'échangeur.
- L'endroit sera directement accessible par l'autoroute en direction est, et par l'échangeur en direction ouest.
- Le site offre une vue sur le mont Orford.

Le programme d'aménagement comprend, au minimum, les bâtiments et les équipements suivants :

- Un bâtiment de services de facture institutionnelle et de style traditionnel comprenant :
 - un hall d'accueil et d'information pour les usagers de l'autoroute,
 - un bloc sanitaire accessible aux usagers de l'autoroute,
 - un restaurant (min. 48 places) avec terrasse,
 - un bureau d'information touristique exploité sous location par Tourisme Cantons-de-l'Est.
- Les aménagements extérieurs suivants :
 - une aire de pique-nique pour les usagers de l'autoroute,
 - une aire de jeux extérieure pour les enfants,
 - des aires de stationnement pour automobiles, autocars, véhicules récréatifs et véhicules lourds,
 - un éclairage extérieur et un système de vidéosurveillance.
- Le système septique doit être installé par le fournisseur.
- L'approvisionnement en eau potable pourra être assuré soit par un ou plusieurs puits artésiens, soit par le prolongement du réseau de canalisation municipal, qui n'est pas encore accessible à proximité de l'emplacement de la future aire.

ANNEXE 2

Les aires de services et les services qui devront être offerts.

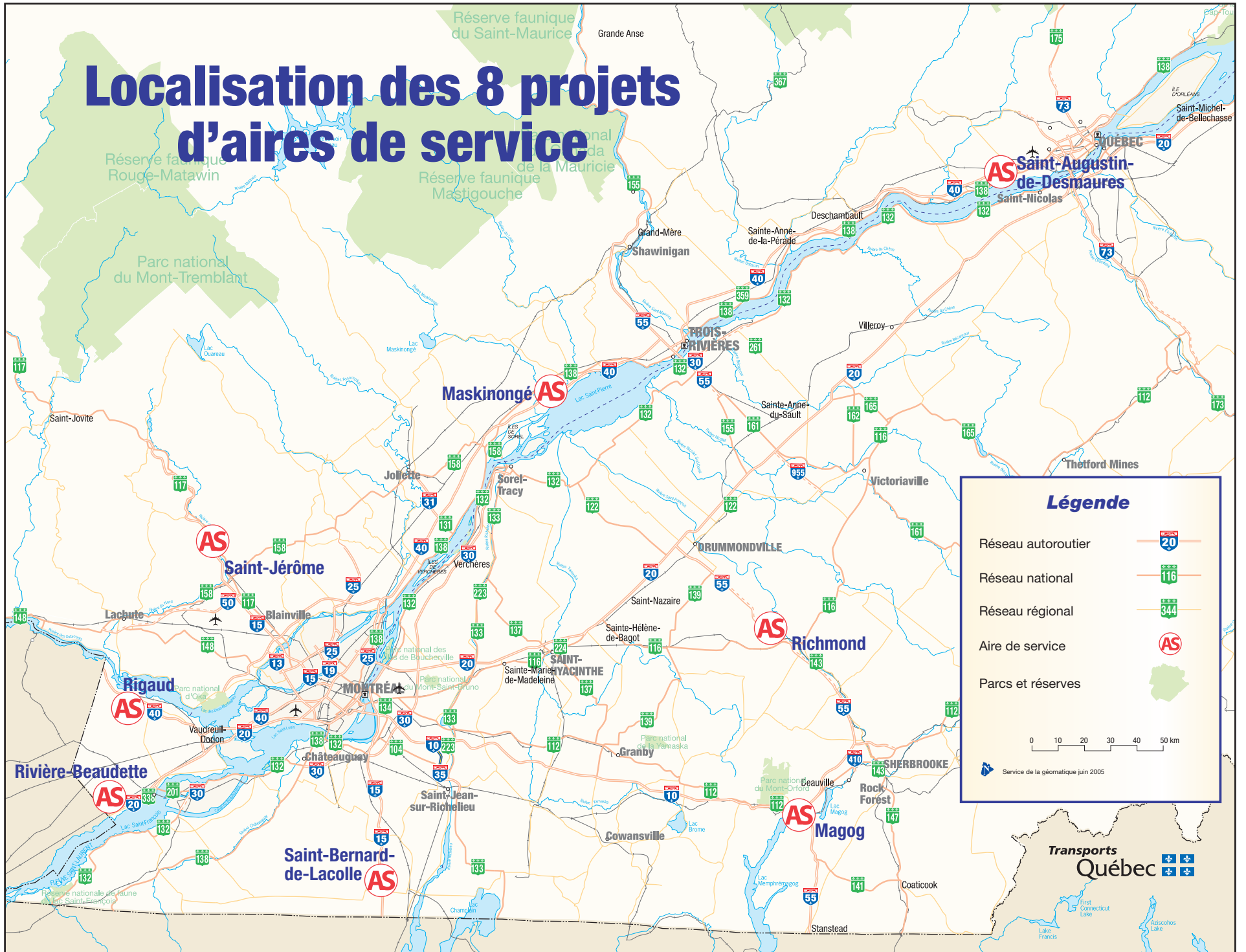
AIRES DE SERVICE	Bloc sanitaire	Bureau info - tourisme	Restauration rapide	Console inforoutière	Stationnements : autos, camions, véhicules récréatifs	Aire de jeux pour enfants	Aire de pique-nique	Carburant
RIGAUD	X	X	X	X	X	X	X	
RIVIÈRE-BEAUDETTE	X	X	X	X	X	X	X	
SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE	X	X	X	X	X	X	X	
MAGOG	X	X	X	X	X	X	X	
MELBOURNE	X	X	X	X	X	X	X	X
SAINT-JÉRÔME	X	X	X	X	X	X	X	X
MASKINONGÉ	X	X	X	X	X	X	X	
SAINT-AUGUSTIN	X	X	X	X	X	X	X	

ANNEXE 3

Carte de l'emplacement des aires de services

(Voir page suivante)

Localisation des 8 projets d'aires de service



Légende

- Réseau autoroutier 
- Réseau national 
- Réseau régional 
- Aire de service 
- Parcs et réserves 

0 10 20 30 40 50 km

Service de la géomatique juin 2005

Transports Québec 